

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 25/06/2020
- et publication au Recueil des actes administratifs n°

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : SPORT : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DE DANSE (FFD)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

VU la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

CONSIDERANT que la CACP a obtenu en novembre 2019 le label « Terres de jeux » qui valorise les territoires souhaitant renforcer la place du sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024,

CONSIDERANT que dans ce cadre la CACP organise les 28 et 29 novembre 2020 à l'Aren'Ice de Cergy-Pontoise la première édition des «Notorious Games» en étroite collaboration avec le Conseil départemental de Val d'Oise. Cet événement ayant pour objectif de promouvoir les nouvelles disciplines sportives proposées au programme des JOP 2024 et notamment le breaking (break dance), le basket 3x3,

CONSIDERANT que la FFD organisera en 2020 sa première coupe de France de Breaking danse à Cergy-Pontoise,

CONSIDERANT que la CACP et la FFD se sont rapprochées afin de définir les modalités de leur partenariat relatif à l'organisation de la coupe de France dans la

Salle Eclipse de l'Aren'Ice dans le cadre de l'événement « Notorious Games ». Par ailleurs, elles se sont associées dans le cadre de la mise en place d'un événement « Battle », concourant à l'attractivité de l'offre de spectacle sportif et dont le principe repose sur l'opposition de 8 « crews » dans le cadre d'une « battle chorégraphique »,

DECIDE :

Article 1 :

DE SIGNER la convention de partenariat entre la CACP et la FFD sur l'organisation de la coupe de France de Breaking danse à Cergy-Pontoise les 28 & 29 novembre 2020,

Article 4 :

QUE la présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Cergy, le 23 juin 2020

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be "DL", written over a horizontal line.

Dominique LEFEBVRE